



Elections communales

Elections tacites à la présidence et à la vice-présidence pour la législature 2025-2028

Les partis et groupements politiques avaient jusqu'au mardi midi 15 octobre 2024 pour déposer les listes relatives aux élections aux postes de président et de vice-président. Conformément aux dispositions prévues par la loi sur les droits politiques, le Conseil communal a examiné ces listes lors de sa séance du même jour.

Présidence

Le Conseil communal, lors de sa séance du 15 octobre 2024, a constaté que seule une liste, constituée de la candidature de M. Patrice Tamborini, avait été déposée. Dès lors et en vertu de l'art. 205 de la Loi cantonale sur les droits politiques (LcDP), le Conseil communal déclare élu à la présidence de la Commune de Port-Valais pour la période législative 2025 - 2028 :

- **M. Patrice Tamborini**

Vice-présidence

Le Conseil communal, lors de sa séance du 15 octobre 2024, a constaté que seule une liste, constituée de la candidature de M. Gilles-Serge Agboton, avait été déposée. Dès lors et en vertu de l'art. 205 de la Loi cantonale sur les droits politiques (LcDP), le Conseil communal déclare élu à la vice-présidence de la Commune de Port-Valais pour la période législative 2025 - 2028 :

- **M. Gilles-Serge Agboton**